Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-269-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Compte-rendu des actes pris par le bureau communautaire et le Président dans le cadre de leurs délégations respectives

Rapporteur : Jérôme DEPONDT
N°CC2024-269

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**70**
Nombre de pouvoirs	**14**
Votants	**84**
Secrétaire de séance : François CENIER	

L'an 2024, le 16 décembre le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 10 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ;Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-269-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ;Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ;M. Aissa HIRTI (DREUX) ;Mme Amber NIAZ (DREUX) ;Mme Fouzia KAMAL (DREUX) M. Nelson FONSECA (DREUX) ;Mme Valérie VERDIER (DREUX) ;M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ;Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ;M. Maxime DAVID (DREUX) ;Mme Carine GENTIL (DREUX) ;Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ;Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) donne pouvoir à M. François CENIER (GARANCIERES EN DROUAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. PIERRE LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) donne pouvoir à M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-269-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Il a été exposé que,

Par délibérations n°2020-067 et 2020-068 en date du 23 juillet 2020 modifiées par délibérations n°2021-75 et 2021-75B, le conseil communautaire a délégué au bureau communautaire et au Président une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Décisions prises par le **Président** dans le cadre de ses délégations :

Pôle	Objet	Numéro de décision
Ressources	Conclusion de l'acte modificatif n°1 au marché 2023/75 relatif à la réalisation d'une étude des bassins d'alimentation de captage, volet hydrogéologique des captages de La Hutte, Chennevières et Landelles associé à des diagnostics de forages sur le territoire du SIPEP avec la société EDREE pour prolonger la durée du marché de 10 mois afin de réaliser des investigations complémentaires	**D2024-175**
Ressources	Conclusion du marché n°2024/44 relatif aux travaux de réhabilitation de l'étanchéité du château d'eau de Crécy-Couvé, avec la société RESINA SA pour un montant global et forfaitaire de 69 554,58 € HT et une durée de trois (3) mois comprenant un (1) mois de préparation et deux (2) mois de travaux.	**D2024-200**
Technique	Conclusion de marchés publics relatifs à l'achat, au déploiement et à la maintenance d'une solution logicielle de géolocalisation des véhicules de collecte et d'optimisation des tournées de collecte en apport volontaire auprès de l'UGAP et de la société SIMPLICITI comprenant notamment : - l'acquisition de la solution de géolocalisation et modules associés Citi'PAP, et Citi'PAV via la centrale d'achat UGAP, pour une durée de 3 ans et pour un montant de 22 378,69 € HT sur la totalité de la durée ; - l'acquisition des prestations de formation des utilisateurs au logiciel et des prestations de paramétrage du logiciel via la centrale d'achat UGAP pour un montant de 5 677,88 € HT ; - l'acquisition de la partie hardware du logiciel consistant notamment en la fourniture, le paramétrage, et l'installation de tablettes embarquées dans les bennes et à l'achat d'une prestation de formation des utilisateurs pour un montant global de 19 564 € HT ; - la conclusion d'un contrat d'abonnement et de maintenance des logiciels et matériels pour un montant de 5 640,24 € HT par an et sur une durée de trois ans soit 16 920,72 € HT sur la totalité de la durée.	**D2024-204**
Technique	Conclusion de l'avenant au contrat 304/210-2.1 relatif à la location d'un compacteur monobloc à tiroir à l'hôpital de Dreux du 13 mai au 30 septembre 2024 soit, 4 mois et 15 jours pour un montant de 4 478,60 € HT avec la société PRIME LOCATION	**D2024-208**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-269-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Pôle	Objet	Numéro de décision
Services à la population	Conclusion d'une convention d'objectifs et de financement définissant les modalités de calcul et de versement de la subvention d'aide au fonctionnement sur les fonds propres avec la caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir et concernant le pôle « ressources aux familles » qui intervient sur le territoire d'Anet et de Châteauneuf-en-Thymerais, pour la période allant jusqu'au 30 novembre 2026.	**D2024-217**
Technique	Conclusion d'une convention avec la Médiation de l'eau pour la mise en place d'un dispositif de traitement amiable des litiges avec les consommateurs des services publics de distribution d'eau et/ou d'assainissement des eaux usées, pour les tarifs figurant dans la convention et pour une durée indéterminée, avec faculté annuelle de résiliation.	**D2024-218**
Ressources	Décision portant modification de la régie de recettes et d'avances de la Médiathèque de l'Odyssée pour la mise à disposition du régisseur d'un fonds de caisse d'un montant de 2 000 €	**D2024-219**
Services à la population	Conclusion d'une convention d'objectifs et de financement définissant les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite de financement des actions des valeurs de la République et de prévention de la radicalisation avec la caisse d'allocations familiales d'Eure-et-Loir, pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 d'un montant maximum de 10 000 € pour l'année 2024.	**D2024-220**
Technique	Conclusion d'un marché public relatif au remplacement du système de sécurité incendie de la Grande Noue, avec la société DESAUTEL pour un montant de 36 902,80 € HT soit 44 283,36 € TTC pour une durée de trois semaines.	**D2024-224**
Ressources	Conclusion de l'accord-cadre n°2024/68 relatif à la fourniture et à l'installation de compteurs communicants et de suivi d'exploitation des données d'eau, de systèmes de détection de fuites d'eau et d'électrovannes associées, avec la société HYDRELIS, sans minimum et avec un montant maximum annuel de 150 000,00 € HT et pour une durée d'un (1) an reconductible trois (3) fois par période d'un (1) an.	**D2024-224b**
Services à la population	Conclusion d'une convention relative à la mise à disposition à titre gratuit du dojo du gymnase de Châteauneuf-en-Thymerais avec l'USEP 28 le lundi 20 janvier 2025 de 8h30 à 16h30.	**D2024-227**
Services à la population	Conclusion d'une convention relative à la mise à disposition à titre gratuit du bassin sportif du centre aquatique Agglocéane Vernouillet avec l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint-Rémy-sur-Avre, le samedi 30 novembre 2024 de 9h00 à 12h00.	**D2024-228**
Service à la population	Conclusion d'un contrat de mise à disposition de la salle des fêtes de la commune de Sorel-Moussel à titre gratuit à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux pour le vendredi 6 décembre 2024.	**D2024-233**
Développement et Aménagement du Territoire	Conclusion d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire pour une subvention d'un montant maximum de 12 000 € au titre de l'année 2024, pour sa participation au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la	**D2024-242**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241220-CC2024-269-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/12/2024
Notification : 20/12/2024

Pôle	Objet	Numéro de décision
	qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire, ayant pour objet d'intégrer l'approche d'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) tout au long de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.	

Décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations :

Les délibérations du bureau communautaire du 2 décembre 2024 n'étant pas exécutoires à ce jour, celles-ci seront présentées ultérieurement.

***VU** l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire :

ARTICLE 1 : **PREND ACTE** du compte-rendu des actes pris par le Président et par le bureau communautaire par délégation du conseil communautaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 20/12/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 20/12/2024** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **François CENIER** **Secrétaire de séance**